

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 octobre 2012

La filière automobile : comment relever les défis d'une transition réussie ?

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF salue le travail bien documenté du rapporteur qui a permis de planter le décor et d'installer les différents acteurs. Il regrette toutefois que les discussions de fond soient intervenues tardivement et que, pour cette raison, les évolutions du texte se soient faites à la marge.

Malgré cela, en comparant le texte de saisine initial, fil conducteur des travaux de la section, et le présent avis, aboutissement de ces travaux, on constate d'emblée des lacunes très importantes. Les travaux n'ont pas permis d'ouvrir de réelles perspectives à la filière automobile en conformité avec les termes de la saisine initiale.

L'avis reste figé sur la situation présente et ne parvient pas à se tourner vers l'avenir.

Si l'avis souligne l'importance de savoir travailler ensemble et de constituer une véritable filière, les pistes proposées - comme le rôle de l'État stratège - sont intéressantes mais manquent de recommandations concrètes, notamment à court terme, pour la mise en place d'une vraie coopération et d'une complémentarité à rechercher entre les deux constructeurs français. Or, il y a urgence pour la France même si nous sommes conscients que les réponses les plus pertinentes seront européennes.

Le groupe de l'UNAF trouve erronée l'affirmation selon laquelle le consommateur serait prescripteur et, pour partie, à l'origine des difficultés de la filière automobile, puisque concepteurs et fabricants seraient contraints de gérer une dualité constante entre le coût et leurs aspirations diverses. Cette affirmation est une illusion : le consommateur n'intervient à aucun moment dans les stratégies des constructeurs. Nous considérons que les consommateurs sont des acteurs économiques qui pourraient utilement participer à la gouvernance.

Face au besoin de mobilité les familles agissent de façon rationnelle et recherchent le véhicule qui leur permettra un déplacement sûr, dans de bonnes conditions, avec le meilleur rapport qualité/prix et qui durera suffisamment longtemps.

Pour les familles la notion de « réparabilité » est essentielle. Décrivant la situation antérieure, le rapporteur innove avec une nouvelle notion juridique « le monopole relatif » mais, là encore, le groupe de l'UNAF regrette les préconisations timides et très nuancées de l'ouverture du marché des pièces détachées.

La filière automobile comprend un grand nombre de sous-traitants français et européens, souvent des PME, dont les activités sont particulièrement restreintes par le monopole sur les pièces de rechange et cela entraîne des conséquences directes sur le

coût des réparations des voitures pour les familles. L'avis aurait gagné en cohérence en pointant les potentialités de l'ouverture du marché. Il y a, là encore, une opportunité de maintenir et de développer des lignes de production spécialement dédiées à la « rechange sur des voitures françaises » ou des modèles importés.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe de l'UNAF s'est abstenu sur le présent avis.